

Familiarisation et accueil du jeune enfant chez l'assistante maternelle

La familiarisation est un temps partagé où parents, enfant et assistante maternelle avancent ensemble, créant les bases d'une **relation de confiance** et d'un **accueil serein**.



Contact

Téléphone: 01 49 35 53 16

Email: rpe-arcenciel@mairie-villemoble.fr

Site: villemoble.fr



La familiarisation

La période de familiarisation est une passerelle douce qui permet à l'enfant de découvrir en confiance son nouvel environnement, d'y tisser des repères sécurisants, et de créer peu à peu un lien affectif avec son assistante maternelle.

C'est un moment privilégié pour **les parents**, leur permettant d'accompagner leur enfant dans cette transition en douceur, tout en découvrant le quotidien et les valeurs de l'assistante maternelle, afin d'établir une relation de **confiance mutuelle**.

Ce temps de rencontre et d'échange va permettre à la **professionnelle**, d'appréhender les **besoins spécifiques de l'enfant** et de s'ajuster au mieux à son rythme, tout en assurant une **continuité** bienveillante avec les habitudes et valeurs familiale.



Le déroulement

La durée de la familiarisation est fixée par les parents et l'assistante maternelle. Elle peut être amenée à évoluer en fonction des besoins de chaque enfant. Elle peut se passer en plusieurs étapes :

→ Découvrir l'environnement en présence du parent

Ce moment permet à l'enfant de se familiariser avec l'endroit, la professionnelle et les enfants accueillis en présence d'une figure d'attachement. C'est le moment idéal pour les parents de discuter des habitudes de vie de leur enfant.

→ Se séparer et se retrouver

Au fur et à mesure l'enfant passera des courts moments chez l'assistante maternelle sans son parent. Il est judicieux d'expliquer à l'enfant que le parent va partir mais aussi qu'il va revenir. Le temps pourra s'allonger progressivement en fonction de la façon dont l'enfant vit ces moments.

→ Petites astuces

- Les jeux « coucou-caché » sont astucieux pour accompagner les moments de séparation et de retrouvaille.
- Pendant son adaptation, le jeune enfant subit des changements constants. Afin de lui donner des repères, il est judicieux d'accueillir l'enfant dans un environnement identique tout au long de son adaptation (aménagement de l'espace, jeux mis à disposition...).



Infos pratiques :

La période de familiarisation n'est pas obligatoire mais fortement recommandée. La Convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021 précise que :

*« La période d'adaptation est comprise dans l'éventuelle période d'essai prévue dans le contrat de travail. Elle débute le premier jour de travail effectif, pour **une durée maximale de 30 jours calendaires**.*

Le contrat de travail fixe les modalités d'exécution de la période d'adaptation. Il précise notamment sa durée et les horaires de travail pendant cette période, en fonction des besoins de l'enfant.

La rémunération au titre des heures effectuées au cours de la période d'adaptation est comprise dans la rémunération déclarée dans les conditions prévues à l'article 56.1 du socle commun de la présente convention collective. »